aujourd'huy quatrieme jours de pluviôse deux cens cinq republicain
a douze heures du midi pardevant moi antoine marie cousin membre du
conseil general de la commune de Vauberchart elu pour constater
les naissance mariage et sepulture et comparu a la maison commune
Jean glacon manouvrier au dit lieu accompagné de joseph
coron muniers au dit lieu age de trente deux ans et de louis lefebvre
laboureur agé de trente deux ans aussi du dit lieu mon declare
a moi antoine marie cousin que jean baptiste glacon et deux
tiers sur les douze heures du midi en sa maison sutre sur le flagon
age de soixante dix huit ans depuis cette declaration je me suis
transporté au lieu du domicille je me suis assuré du dans dudit jean
baptiste glacon j'en ay dressé le present acte que joseph coron
et louis lefebvre ont signé avec moi cousin officier public

Le febvre caron